

Catherine Lanouette, Service de la recherche Avec la collaboration du Service de l'information Avril 2023

LA SITUATION FINANCIÈRE DES PERSONNES ÂGÉES

En 2021, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 20,3 % de la population québécoise, selon l'Institut de la statistique du Québec¹. La croissance rapide de ces effectifs soulève plusieurs défis, notamment du point de vue financier. En 2019, le revenu net médian des personnes de 65 ans et plus, au Québec, était de 25 524 \$². Cette note d'information sur la situation financière des personnes âgées de 65 ans et plus s'intéresse principalement aux sources de revenus de ces derniers, à la retraite et à la littératie financière.

p. 1
p. 3
p. 4
p. 6

SOURCES DE REVENUS ET MESURES GOUVERNEMENTALES

Le système public, développé dans les années 1960 pour renforcer le filet de sécurité sociale, est composé, en ce qui a trait aux revenus de retraite de la population québécoise, de deux piliers. Le premier est constitué du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse. Celuici est quasi universel et n'est pas basé sur les antécédents de travail et le versement de cotisations. Son objectif est d'assurer un revenu de base aux personnes âgées de 65 ans et plus. Toutefois, pour y être admissible, il faut avoir vécu au Canada au moins dix ans. Pour les personnes arrivées au Canada depuis

moins de 40 ans, les pensions ne sont que partiellement accordées.

Le programme de la Sécurité de la vieillesse comprend trois types de prestations : la pension de base, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au survivant. Le Supplément est un montant mensuel versé aux personnes âgées à revenu faible ou nul et l'Allocation au survivant est une somme additionnelle pour « aider les survivants qui dépendaient des prestations de leurs époux ou conjoint de fait avant son décès 3 ». En décembre 2022, les montants mensuels maximaux qu'une personne pouvait recevoir étaient de 685,50 \$ pour la pension de base, de 1023,88 \$ pour le Supplément de revenu garanti et de 1551,85 \$ pour l'Allocation au survivant 4.

Le deuxième pilier du système public est composé du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC). Il est obligatoire pour les personnes de 18 ans et plus, qui vivent au Canada et qui gagnent plus de 3500 \$ par année, de cotiser au régime qui lui est applicable. Le Québec est la seule province qui possède son propre régime. Ailleurs au pays, c'est le



¹ Institut de la statistique du Québec, <u>Proportion et effectif des grands groupes d'âge, Québec, 1971-2066</u>, consulté le 28 décembre 2022.

² Id., Revenu après impôt des particuliers, selon l'âge et le sexe, Québec, 2012-2019, consulté le 6 janvier 2023.

³ Agence de la consommation en matière financière du Canada, <u>Sécurité de la vieillesse</u>, consulté le 5 janvier 2023.

⁴ Ibid.



Régime de pensions du Canada qui en est vigueur. Le montant des cotisations fluctue en fonction du salaire et les prestations reçues varient selon les cotisations et le nombre d'années travaillées.

Dans le cas des deux régimes, l'âge auquel une personne commence à recevoir sa pension ou ses rentes influence le montant qu'elle recevra. Le plein montant est accordé à 65 ans. De 60 à 64 ans, le montant mensuel reçu sera moins élevé. Au contraire, après le 65 anniversaire de naissance, le montant augmente chaque mois, jusqu'à 70 ans. Les prestations du RPC et du RRQ sont versées jusqu'au décès. Au Québec, plus de la moitié des personnes admissibles décident de prendre la rente du RRQ dès l'âge de 60 ans⁵.

Enfin, outre ces régimes et programmes à la base du système public de retraite, il existe un troisième pilier, lequel comprend les régimes d'employeurs, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI).

L'instauration des régimes publics et de programmes gouvernementaux a permis de diminuer considérablement la pauvreté des personnes âgées 6. Les transferts gouvernementaux représentent aujourd'hui la principale source de revenus des personnes aînées. Néanmoins, dans la dernière décennie, les revenus provenant des pensions privées et des REER ont pris de l'importance 7.

Globalement, les femmes sont plus dépendantes des mesures gouvernementales que les hommes. Les programmes publics représentent en moyenne 47 % du revenu des femmes comparativement à 31 % pour les hommes. Les femmes reçoivent plus de la Pension de

sécurité de vieillesse que les hommes et beaucoup plus du Supplément de revenu garanti. En ce qui a trait aux rentes du RRQ et du RPC, elles ne reçoivent que 75 % de ce que les hommes perçoivent, puisque ces rentes sont basées sur les revenus gagnés pendant la vie professionnelle⁸. Les femmes, s'absentant davantage du marché du travail et ayant un salaire moyen plus faible que celui des hommes, obtiennent moins que ces derniers.

Pour ce qui est des sources privées de revenus, les femmes obtiennent aussi moins que les hommes, notamment parce qu'elles s'impliquent davantage dans le travail non rémunéré, comme les soins aux personnes et l'entretien ménager. Compte aussi la discrimination sur le marché du travail 9. Le congé parental, une situation qui touche davantage les femmes, a aussi un effet sur la capacité d'épargner puisqu'il réduit le revenu disponible et parce que les prestations du Régime québécois d'assurance parentale ne sont pas admissibles dans le calcul des droits de cotisation au REER¹⁰.

Les dépenses fiscales et les crédits d'impôt sont d'autres mesures dont peuvent bénéficier les personnes aînées. Certaines visent spécifiquement les personnes aînées à faible ou moyen revenu. C'est le cas du crédit d'impôt en raison de l'âge, qui a été conçu pour alléger leur fardeau fiscal. Le montant pour revenus de retraite vise quant à lui à « mieux protéger contre l'inflation le revenu de retraite des personnes âgées à faible ou moyen revenu¹¹ ». Le crédit d'impôt pour soutien des aînés, introduit en 2018, s'adresse aux personnes de 70 ans ou plus. Lors du point sur la situation économique et financière du Québec de décembre 2022, le gouvernement a annoncé que le

 ¹⁰ Elmer Van der Vlugt et Vincent Audet-Nadeau, Bien vieillir au Québec: Portrait des inégalités entre générations et entre personnes aînées, 2020, Observatoire québécois des inégalités, 175 p.
 ¹¹ Ministère des Finances, Dépenses fiscales: Édition 2021, p.C.23



⁵ Pierre-Carl Michaud et autres, « Hausser l'âge d'admissibilité aux prestations du Régime de rentes du Québec? », *Étude IRPP*, n°78, 2020. 44 n

⁶ Guy Fréchet et Quynh-Van Tran, La pauvreté des personnes de 55 ans et plus au Québec : du travail à la retraite, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2020, 78 p.

⁷ Ibid.

⁸ Ruth Rose, *Portrait statistique des personnes âgées au Québec*, Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité citoyenne, 2019. 51 p.

⁹ Ibid.



montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés passera de 411 \$ à 2000 \$. Selon le ministère des Finances, 398 500 aînés supplémentaires pourront bénéficier du crédit d'impôt, pour un total de plus de 1,1 million de personnes âgées de 70 ans ou plus¹².

Certains crédits d'impôt pour les personnes aînées visent aussi des objectifs précis (maintien de l'autonomie, maintien à domicile, aide-domestique, etc.). D'autres mesures s'adressent non pas à une tranche d'âge, mais à un groupe de personnes spécifique (proches aidants, personnes avec handicap, personnes vivant seules). Ces crédits d'impôt sont utiles pour les personnes aînées, qui font souvent partie de ces catégories. Par exemple, environ 30 % des personnes de 65 ans et plus vivent seules¹³.

Les crédits d'impôt pour les personnes aînées les plus utilisés en 2019 étaient les suivants¹⁴:

- Crédit d'impôt en raison de l'âge (702 977 bénéficiaires)
- Crédit d'impôt pour revenus de retraite (677 793 bénéficiaires)
- Crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés (476 441 bénéficiaires)
- Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (393 832 bénéficiaires)

RETRAITE ET TRAVAIL DES AÎNÉS

Le crédit d'impôt pour prolongation de carrière vise quant à lui à inciter les travailleurs expérimentés à demeurer ou à retourner sur le marché du travail. D'abord accessible pour les personnes âgées de 65 ans et plus en 2012, l'âge d'admissibilité a été abaissé plusieurs fois pour s'établir aujourd'hui à 60 ans.

Cette mesure, qui vise le prolongement de la vie professionnelle, a également pour objectif de contrer la pénurie de main-d'œuvre que connaît actuellement la société. La hausse de l'espérance de vie signifie aussi un nombre plus élevé d'années passées à la retraite, donc une plus grande pression sur les finances publiques.

Depuis une quinzaine d'années, l'âge moyen de la prise de retraite est en hausse au Québec. En 2021, celui-ci était de 63,7 ans ¹⁵. À partir de l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement, des chercheurs ont aussi observé que « les retraites hâtives sont plus fréquentes au Québec que dans les autres provinces chez les personnes de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans ¹⁶ ». En 2021, le taux d'activité des 60 à 64 ans était de 60 % en Ontario et de 53 % au Québec¹⁷.

Parmi les raisons pouvant expliquer le report de la retraite, on note, outre les crédits d'impôt, la souplesse dans les conditions de travail, les horaires flexibles, une entrée tardive sur le marché du travail et le fait d'avoir un emploi peu exigeant physiquement¹⁸.

La retraite est un événement important qui nécessite une préparation. Selon l'Enquête canadienne sur les capacités financières, en 2019, 69 % des Canadiens qui ne sont pas encore à la retraite « s'y préparent financièrement, que ce soit par leurs propres moyens

 $^{^{18}}$ Myriam Hazel, $\it Raisons$ de travailler chez les 60 ans et plus, Statistique Canada, 2018 p.7



 $^{^{12}}$ Id., Le point sur la situation économique et financière du Québec : Automne 2022, p. A.7

¹³ Guillaume Hébert, *Les dépenses fiscales et les personnes aînées,* Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2019, 60

¹⁴ Ministère des Finances, <u>Dépenses fiscales: Édition 2021</u>.
¹⁵ Institut de la statistique du Québec, <u>Âge moyen de la prise de la retraite selon le sexe. Québec, Ontario et Canada. 1976-2021</u>.
¹⁶ Tammy Schirle et Michael R. Veall, « La retraite dans l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement », dans Parminder

Raina, Christina Wolfson, Susan Kirkland et Lauren Griffith (éd.), Rapport de l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ÉLCV) sur la santé et le vieillissement au Canada : résultats de la collecte de données (2010-2015), 2018, p.48-63.

 $^{^{17}}$ Institut de la statistique du Québec, <u>Taux d'activité selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1976-2021.</u>



ou par l'intermédiaire d'un régime de pension de l'employeur¹⁹ ».

LITTÉRATIE FINANCIÈRE DES AÎNÉS

Le Groupe de travail sur la littératie financière la définit comme « le fait de disposer des connaissances, des compétences et de la confiance en soi nécessaires pour prendre des décisions financières responsables²⁰ ».

Le niveau de littératie financière qu'une personne possède influence sa préparation à la retraite, mais aussi son utilisation des programmes publics et sa capacité d'épargne. En 2019, le Protecteur du citoyen notait que 40 000 prestataires d'aide de dernier recours qui ont droit au crédit d'impôt pour solidarité ne le recevaient pas faute d'avoir rempli une déclaration d'impôt²¹.

Dans un contexte où le marché financier est de plus en plus complexe et où les opérations financières sont davantage numériques, la littératie financière demeure très importante. Elle serait aussi bénéfique dans la prévention de la maltraitance matérielle ou financière des personnes aînées²².

²² Agence de la consommation en matière financière du Canada, Renforcer la littératie financière des aînés, juin 2014.



¹⁹ Agence de la consommation en matière financière du Canada, <u>Les Canadiens et leur argent : principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2019</u>.

²⁰ Groupe de travail sur la littératie financière, <u>Les Canadiens et leur argent : Pour bâtir un avenir financier plus prometteur</u>, décembre 2010.

²¹ Protecteur du citoyen, <u>Des services publics aux exigences trop complexes excluent les plus démunis</u>, 26 septembre 2019.



RÉCENTES INITIATIVES EN LA MATIÈRE

- Récemment, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada a lancé sa <u>Stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026</u>, dans le but de « créer un écosystème de littératie financière plus accessible, inclusif et efficace pour tous les Canadiens » pour permettre aux consommateurs d'atteindre la résilience financière dans un environnement de plus en plus numérique.
- La maltraitance matérielle ou financière est l'un des sept types de maltraitance identifiés dans le <u>Plan d'action</u> gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027. Parmi les exemples de violence à caractère matérielle ou financière, on note une transaction bancaire sans consentement, l'usurpation d'identité, la pression à modifier un testament et le détournement de fonds. On souligne également que « ne pas gérer les biens dans l'intérêt de la personne ou ne pas fournir les biens nécessaires, ne pas s'interroger sur l'aptitude d'une personne, sa compréhension ou sa littératie financière » constituent de la négligence.

EN QUELQUES MOTS

- La répartition inégale des revenus entre hommes et femmes, la discrimination sur le marché du travail, le parcours de vie, le niveau de littératie financière et les congés parentaux sont tous des éléments qui se reflètent dans le patrimoine des personnes âgées. Les différents programmes gouvernementaux offerts aux aînés atténuent ces inégalités.
- La hausse de l'espérance de vie se traduit par un plus grand nombre d'années passées à la retraite, donc une plus grande pression sur les finances publiques. Cela mène certains pays comme la France à proposer des <u>réformes</u> sur l'âge légal de départ à la retraite. Le <u>Panorama des pensions 2021</u> de l'OCDE compare les politiques de retraite des pays membres et leurs résultats. Au Québec, à l'issue des <u>consultations particulières et des auditions publiques</u> sur le Régime des rentes, le gouvernement a annoncé qu'il sera désormais possible d'attendre jusqu'à 72 ans pour retirer sa rente. Les cotisations seront aussi facultatives à partir de 65 ans.
- Dans son rapport <u>Lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes aînées en contexte de pandémie</u>, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) note que plusieurs facteurs de risque ont été exacerbés durant la pandémie de COVID-19, dont une situation financière plus précaire²³.

EN QUELQUES CHIFFRES

26 %

Proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population québécoise en 2041, selon l'ISO. 54 / 100

Indice de littératie financière appliquée, au Québec, en 2022, selon l'<u>Autorité des marchés</u> financiers. 63,7 ans

Âge moyen de la prise de retraite, au Québec, en 2021, selon l'<u>Institut de la</u> statistique du Ouébec. 32 442 \$

Revenu net moyen des 65 ans et plus, en 2019, selon l'Institut de la statistique du Québec.

²³ Sur cet enjeu de santé publique, voir aussi la note <u>Matière à réflexion</u> produite par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.





RÉFÉRENCES

Agence de la consommation en matière financière du Canada. <u>Faisons des changements qui comptent : stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026</u>, [Ottawa], 2021, 45 p.

Agence de la consommation en matière financière du Canada. <u>Les Canadiens et leur argent : principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2019</u>, [Ottawa], s. d.

Agence de la consommation en matière financière du Canada. Sécurité de la vieillesse, [Ottawa], s. d.

Autorité des marchés financiers. <u>Rapport de recherche sur un nouvel indice de littératie financière appliquée</u>, [Québec], 2022, 65 p.

FRÉCHET, Guy et Quynh-Van TRAN, *La pauvreté des personnes de 55 ans et plus au Québec : du travail à la retraite*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2020, 78 p.

Groupe de travail sur la littératie financière. <u>Rapport de recommandations sur la littératie financière : Les Canadiens et leur argent – Pour bâtir un avenir financier plus prometteur</u>, [Ottawa], 2010, 112 p.

HAZEL, Myriam, Raisons de travailler chez les 60 ans et plus, Statistique Canada, 2018, 11 p.

HÉBERT, Guillaume, *Les dépenses fiscales et les personnes aînées*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2019, 60 p.

Institut de la statistique du Québec. Âge moyen de la prise de la retraite selon le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1976-2021, [Québec], s.d.

Institut de la statistique du Québec. Proportion et effectif des grands groupes d'âge. Québec, 1971-2066, [Québec], s.d.

Institut de la statistique du Québec. <u>Revenu après impôt des particuliers, selon l'âge et le sexe, Québec, 2012-2019,</u> [Québec], s.d.

Institut de la statistique du Québec, <u>Taux d'activité selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1976-2021,</u> [Québec], s.d.

Institut national de santé publique du Québec. <u>Lutter contre l'isolement social et la solitude des personnes aînées en contexte de pandémie</u>, [Québec], 2020, 21 p.

MICHAUD, Pierre-Carl et autres, « Hausser l'âge d'admissibilité aux prestations du Régime de rentes du Québec? », Étude IRPP, 2020, n°78, 44 p.

Ministère des Finances. *Dépenses fiscales : Édition 2021*, [Québec], 2022, 464 p.

Ministère des Finances. *Le point sur la situation économique et financière du Québec : Automne 2022*, [Québec], 2022, 198 p.





Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027*, [Québec], 2022, 128 p.

OCDE. <u>Pensions at a Glance 2021 : OECD and G20 Indicators</u>, Paris, Éditions OCDE, 2021, 224 p. – L'OCDE a publié une traduction française partielle de cet ouvrage : <u>Panorama des pensions 2021 (version abrégée) : Les indicateurs de l'OCDE et du G20</u>, 26 p.

Protecteur du citoyen. *Des services publics aux exigences trop complexes excluent les plus démunis*, 26 septembre 2019. Communiqué de presse.

ROSE, Ruth, « Portrait statistique des personnes âgées au Québec », Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité citoyenne, 2019, 51 p.

SCHRILE, Tammy et Michael R. VEALL, « La retraite dans l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement », dans RAINA, Parminder, Christina WOLFSON, Susan KIRKLAND et Lauren Griffith (éd.), Rapport de l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ÉLCV) sur la santé et le vieillissement au Canada : résultats de la collecte de données (2010-2015), 2018, p.48-63.

VAN DER VLUGT, Elmer et Vincent AUDET-NADEAU, « Bien vieillir au Québec : Portrait des inégalités entre générations et entre personnes aînées », Observatoire québécois des inégalités, 2020, 175 p.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A3 Analyse et rédaction Service de la recherche 418 643-4567 recherche@assnat.qc.ca Recherche documentaire Service de la référence 418 643-4408 bibliotheque@assnat.qc.ca

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Bibliothèque ou pour une demande, n'hésitez pas à nous joindre.

